

PROGRAMME DE FORMATION 2019



Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr



CALENDRIER

FORMATIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE DE MEDIATION FAMILIALE

PARENTS/ADOLESCENTS : REPRISE DE RELATION EN MÉDIATION FAMILIALE	Module 1 : Mardi 6 février, mercredi 7 février & 8 jeudi 2019 Module 2 : Lundi 02 juillet 2019
L'AUDITION DES MINEURS PAR DELEGATION DU MAGISTRAT	Lundi 11 février & mardi 12 février 2019
FORMATION À L'ANIMATION DE GROUPE DE PAROLE D'ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS	Lundi 3 et mardi 4 juin 2019
LE COACHING COPARENTAL : UNE APPROCHE ADAPTÉE DE GUIDANCE AUPRÈS DES PARENTS SÉPARÉS EN CONFLIT	Jeudi 6 et vendredi 7 juin 2019
« MEDITATION ET MEDIATION » COMMENT LE MEDIATEUR PEUT-IL RESTER STABLE DANS LE CHAOS CONFLICTUEL ?	Mercredi 3 et jeudi 4 juillet 2019
INTERVENTION DANS LES HAUTS CONFLITS FAMILIAUX	Module 1 : lundi 21 et mardi 22 octobre 2019 Module 2 : Lundi 09 et mardi 10 décembre 2019 Module 3 : Lundi 10 et mardi 11 février 2020
AVOCATS ASSOCIES A LA MEDIATION FAMILIALE : COMMENT TRAVAILLER ENSEMBLE ?	Mardi 26 Novembre 2019
ANALYSE DE LA PRATIQUE DES MEDIATEURS FAMILIAUX	Six journées par an, réparties en groupes du lundi au vendredi pour l'exercice 2019

PARENTS/ADOLESCENTS : REPRISE DE RELATION EN MÉDIATION FAMILIALE

Les enfants et les adolescents sont confrontés de plain-pied à la séparation de leurs parents et peuvent s'ensuivre des réactions en corrélation avec leur âge, leur construction identitaire et psycho-affective. Par ailleurs, 43% des enfants perdent le contact avec un de leurs deux parents dans les deux à cinq ans qui suivent la séparation parentale.

Au travers de notre expérience de médiatrices familiales nous avons pu repérer que les réactions de l'adolescent sont souvent "sans nuances" et, lorsque le conflit des parents perdure, peut se produire une rupture de relation avec le parent dont il ne partage pas le quotidien. La Loi de 2007, modifiée en 2016 et relative à la Protection de l'Enfance confirme que l'enfant est sujet de Droit et indique dans l'article 388-1 du Code Civil, au nom de l'intérêt supérieur du mineur que " dans toute procédure le concernant, l'enfant capable de discernement peut être entendu", se pose alors la question de sa place dans le processus de médiation familiale. L'accompagnement par la médiation familiale peut alors resserrer une coparentalité et, dans un temps parallèle, accompagner l'adolescent et son parent pour permettre l'expression des besoins et favoriser la remise en relation. L'adaptation du processus de médiation familiale à ce contexte spécifique nécessite un approfondissement des connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles spécifiques. Cette session de formation continue permettra une connaissance de différents modèles d'intervention de cette approche afin que chaque participant puisse construire sa propre manière d'intervenir tout en intégrant le cadre et les techniques spécifiques à ce contexte de la médiation familiale.

OBJECTIFS

Cette session de formation vise à :

- ▶ Rappeler les connaissances psychologiques et notamment la construction identitaire des enfants/des adolescents et la théorie de l'attachement,
- ▶ Identifier les besoins spécifiques de l'adolescent,
- ▶ Connaître le cadre légal de la place de l'enfant mineur dans le conflit de ses parents,
- ▶ Prendre connaissance du cadre et processus spécifiques de la médiation familiale transposés à ce contexte,
- ▶ Permettre aux parents de renouer un dialogue pour exercer réellement leur coparentalité et identifier, ensemble les besoins de leur enfant,
- ▶ Favoriser l'expression des besoins de l'adolescent,
- ▶ Permettre la remise en relation parents/adolescents et accompagner la recherche d'accords parentaux.

METHODOLOGIE

- ▶ Exposés théoriques,
- ▶ Vidéos,
- ▶ Exercices individuels et de groupe,
- ▶ Mises en situation.

PROGRAMME (JOINT EN ANNEXE)

Cette session de formation se décompose en deux phases : trois journées articulant théorie et pratique, puis une journée d'approfondissement. Une documentation est adressée en amont de la formation et un cahier pédagogique sera remis le premier jour de la session.

Le programme se décline comme suit :

- ▶ Construction identitaire et psychoaffective de l'adolescent,
- ▶ Cadre légal de la place de l'enfant mineur,
- ▶ Conduite d'entretiens familiaux et d'entretiens avec l'adolescent,
- ▶ Processus de médiation familiale adapté à la reprise de relation,
- ▶ Présentation de différents modèles d'intervention.

PUBLIC CIBLE

Les médiateurs familiaux titulaires du DEMF et les médiateurs en exercice ou les médiateurs familiaux en formation. Le groupe est constitué de quinze participants au maximum. Si le quota n'est pas requis la LFSM pourra annuler la formation et la reporter à une date ultérieure.

FORMATEURS

Jocelyne DAHAN, médiatrice familiale DE et formatrice.

Elisabeth STEINER, avocate au Barreau de Paris, médiatrice.

Vincent BUORO, psychologue clinicien, formateur.

DATES ET LIEU

Cette session de formation est de quatre jours : les mardi 6, mercredi 7 & jeudi 8 février 2019 et le mardi 2 juillet 2019, soit 28h au total. Les horaires sont fixés de 9h à 17h. Elle se déroule dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber

COUT ET VALIDATION

Le coût de cette session de formation est de 500€ pour l'ensemble de la formation et par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 600€ pour l'ensemble de la formation et par participant dans le cadre d'une prise en charge employeur.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d'une prise en charge par votre OPCA, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (28 heures) sera délivrée à l'issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l'issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

L'AUDITION DU MINEUR PAR DELEGATION DU JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES : COMMENT RECUEILLIR LA PAROLE DE L'ENFANT, COMMENT LA RETRANSCRIRE?

En Europe, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, dite Convention de New York, a contribué à la reconnaissance du statut de l'enfant mineur et de ses droits, notamment par le maintien de relation avec chacun de ses deux parents, de ses deux lignées. Ce texte apparaît dans un contexte de développement de la psychologie de l'enfant et de ses besoins spécifiques.

Par ailleurs, notre société contemporaine se trouve confrontée à une modification des modèles familiaux et du nombre de séparations parentales. Le concept de « coparentalité » apparaît dans les années 2000, rappelant la responsabilité des parents à l'égard de leurs enfants, notamment dans les situations de séparations/divorces.

La loi de 2007 relative à la protection de l'enfance a donné à tout enfant doué de discernement le droit de s'exprimer devant le Juge aux affaires familiales pour donner ses sentiments dans toute procédure qui le concerne.

L'audition de l'enfant peut présenter certains risques et place souvent l'enfant en situation de victime enjeu, victime otage et/ou victime décideur, même si le Juge ne recueille que son avis. Elle peut le fragiliser, l'enfant pouvant se trouver dans un piège qui peut se refermer sur lui.

L'audition de l'enfant peut, également, être déléguée à un auditeur désigné par le Juge et des expériences se développent en partenariat avec les Magistrats.

Le recueil de la parole de l'enfant n'est pas sans poser de nombreuses questions et nécessite une connaissance de sa construction psycho-affective, de ses réactions face à la séparation de ses parents et des techniques d'entretien et demeure un exercice complexe.

PUBLIC CIBLE

La formation est ouverte aux : juristes, professionnels de l'action sociale, médiateurs familiaux, psychologues.

OBJECTIFS

La formation portera sur une présentation de l'insertion, dans la Loi, de la parole de l'enfant, de la construction psycho-affective de l'enfant, de ses réactions face à la séparation de ses parents, des techniques d'entretien d'enfant et de la rédaction de son audition.

Cette session de formation doit permettre de :

Présenter l'évolution du Droit quant à la place de l'enfant,

Sensibiliser au développement psycho-affectif de l'enfant et de ses besoins,

Proposer des techniques d'audition d'enfant,

Présenter des expériences dans ce domaine.

CONTENU

- ▶ Sensibiliser à la complexité du recueil de la parole de l'enfant,
- ▶ Outils et informations permettant d'appréhender l'audition de l'enfant,
- ▶ Constitution de tous les outils administratifs nécessaires.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques, vidéos alterneront avec des mises en situation et échanges avec les participants. En amont de la formation des documents seront adressés aux participants, ils constituent une base de données, un dossier sera, également, remis le premier jour de la formation.

FORMATEURS

Jocelyne DAHAN : Médiatrice Familiale Diplômée d'État. Formatrice et auditrice de mineur.

Marc JUSTON : Président honoraire de TGI, Formateur.

PUBLIC CIBLE

Cette session de formation continue s'adresse aux : médiateurs familiaux et médiateurs en exercice et en formation, psychologues, avocats et professionnels de l'action sociale.

VALIDATION

Une attestation de suivi de formation continue de 14 heures sera remise en fin de session sur justificatif de la signature des feuilles de présence.

DATES

Lundi 11 & Mardi 12 février 2019, de 9h à 17h00.

LIEU DE FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la LFSM au 11 rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine, Saint Lazare.

COUT

Le coût de cette session de formation est de 125€/jour soit 250€ pour la session et par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d'une prise en charge employeur.

Une convention de formation, permettant la demande d'une prise en charge par votre OPCA, peut être établie sur demande.

INSCRIPTION

Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Le groupe peut accueillir a minima quinze professionnels. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

FORMATION À L'ANIMATION DE GROUPE DE PAROLE D'ENFANTS DE PARENTS SÉPARÉS

Savoir susciter l'expression des enfants, savoir les écouter, savoir comprendre ce qu'ils disent et tenter de décoder leurs besoins réels sont des objectifs importants pour les professionnels œuvrant auprès des familles séparées. Nous avons constaté que les enfants sont trop souvent mis à l'écart du processus de médiation familiale alors qu'ils ont tant besoin d'être entendus par un professionnel neutre et formé à l'écoute des enfants. C'est pourquoi nous avons mis en place à Montréal, il y a plus de vingt-cinq ans ces groupes de soutien et d'entraide.

Le groupe de parole est lieu de ressource et de bienveillance où les enfants peuvent rompre l'isolement, reconnaître leurs compétences, partager leurs expériences, réaliser qu'ils ne sont pas uniques, et prendre de l'assurance pour exprimer directement à leurs parents leurs demandes et leurs ressentis.

PUBLIC VISÉ

Ce module s'adresse aux médiateurs familiaux, professionnels de l'Action Sociale, psychologues œuvrant auprès des parents séparés en conflit.

OBJECTIFS

Cette session de formation vise à :

- ▶ Développer des habilités pour travailler avec des enfants
- ▶ Utiliser un modèle systémique pour venir en aide à l'enfant
- ▶ Découvrir des techniques et des outils propres à chaque rencontre de groupe tant pour le groupe des 6-9 ans que celui des 10-12 ans
- ▶ Développer des aptitudes et des attitudes propices à l'échange et au partage entre enfants
- ▶ Améliorer le décodage des besoins réels de l'enfant et utiliser de façon stratégique sa parole (ses besoins) afin d'inciter les parents à la prendre en compte
- ▶ Apprendre à mobiliser le parent non demandeur
- ▶ Concevoir les étapes et les outils nécessaires pour mettre en place un groupe de parole d'enfants (promotion, matériel requis, partenariat à établir avec les intervenants sociaux et juridiques...)

PROGRAMME

- ▶ Sensibilisation à la dynamique des groupes
- ▶ Exposés théoriques (étapes du groupe, rôle et tâches des enfants, fonction de l'animateur, contenu de chaque séance du groupe, mesures évaluatives de l'impact du groupe, posture de l'animateur : entre distance, écoute active et soutien)
- ▶ Vidéos illustrant les étapes et les outils du groupe avec les enfants
- ▶ Exercices individuels et de groupe
- ▶ Expression graphique
- ▶ Jeux de rôle pour expérimenter quelques stratégies d'animation
- ▶ Échanges entre participants sur les diverses expériences de groupe d'enfants et les outils utilisés
- ▶ Résultats des recherches faites auprès des parents et des enfants bénéficiaires de groupes de parole
- ▶ Périodes de discussion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, méthodologiques et résultats de recherches
- ▶ Vidéos
- ▶ Jeux de rôle
- ▶ Exercices individuels et de groupe
- ▶ Discussions de groupe
- ▶ Documentation

DATES

Les 3 et 4 juin 2019, dans les locaux de la LFSM au sis,11 rue Tronchet 75008 PARIS. Métro : Madeleine ou Saint Lazare.
Les horaires sont de 9h00 à 17h00, soit 14 heures de formation.

FORMATEUR

Lorraine Filion a été est chef du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal pendant près de trente années. Elle a coanimé avec un avocat de 2012-2017, les séances de parentalité après la rupture du Ministère de la Justice du Québec. Elle a mis en place et animé pendant 20 ans des groupes de paroles d'enfants de parents séparés à Montréal. Depuis 2013, elle assure la supervision de plusieurs de ces groupes dans diverses régions du Québec.

Madame Filion a développé à l'automne 2015, dans la région des Laurentides, des ateliers de communication destinés aux parents séparés pour les aider à restaurer ou maintenir un dialogue. Elle en assure la coanimation avec une intervenante sociale dans le cadre des services offerts par le Centre de pédiatrie sociale du Dr Julien.

Elle participe à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu'au Québec sur des thèmes variés entre autres la place de l'enfant en médiation, l'intervention dans les conflits sévères de séparation, le dépistage de la violence conjugale en médiation et l'intervention adaptée, l'animation des groupes d'enfants et de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale.

Fondatrice de l'AIFI, elle a assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013. Son expérience dans l'accompagnement des enfants dans le cadre de la séparation de leurs parents est une référence méthodologique repérée par les médiateurs familiaux au plan national et international. Elle est auteure de nombreux articles entre autres sur le sujet de la place de l'enfant en médiation, les interventions efficaces auprès de parents à haut niveau de conflictualité, le coaching coparental, le conflit de loyauté chez l'enfant de parents séparés et, coauteur du livre : « Les parents se séparent, Pour mieux vivre la crise et aider son enfant » co-écrit avec Richard Cloutier et Harry Timmermans aux Éditions du CHU Sainte-Justine (2012).

COUT ET VALIDATION

Le coût de cette session de formation est de 125€/jour soit 250€ pour la session et par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d'une prise en charge employeur.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d'une prise en charge par votre OPCA, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (14 heures) sera délivrée à l'issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l'issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

LIEU

Les journées de formation se tiennent dans les locaux de la LFSM au 11, rue Tronchet 75008 PARIS. Métro Madeleine ou Saint Lazare.

LE COACHING COPARENTAL : UNE APPROCHE ADAPTÉE DE GUIDANCE AUPRÈS DES PARENTS SÉPARÉS EN CONFLIT

De plus en plus de familles sont susceptibles de vivre une séparation et les nombreux défis qui en découlent. Il est reconnu que la qualité de la coparentalité constitue un déterminant dans l'adaptation des enfants à la séparation parentale. Une relation coparentale empreinte de coopération et de respect est parfois un objectif difficilement atteignable pour certains parents. Nous avons constaté au travers notre expérience de médiatrice familiale que certaines familles avaient besoin d'un autre type d'accompagnement. C'est pourquoi nous avons développé ce service pour aider ces parents à mieux exercer leur coparentalité en prenant en compte les besoins de leurs enfants, leurs attentes réciproques et leurs compétences.

CE QU'EST LE COACHING COPARENTAL

Le coaching coparental est un nouveau mode d'intervention et d'accompagnement développé au cours des dernières années pour faciliter la mise en place d'un jugement ou l'adaptation d'un jugement aux besoins spécifiques et complexes des familles à haut niveau de conflictualité. Il s'agit d'une approche familiale systémique qui peut s'échelonner sur plusieurs mois et qui nécessite une concertation entre tous les acteurs du monde judiciaire et psychosocial.

Ce soutien est offert aux parents séparés et à leurs enfants comme espace de parole protégé et bienveillant. Le coach accompagne les parents et les enfants pour qu'ils traversent mieux cette période difficile et puissent maintenir ou reconstruire des liens. Le coach peut aussi aider les parents à mettre en place le plan parental convenu entre eux, à l'aide d'un médiateur, d'un expert, de leurs avocats ou déterminé par un Tribunal, préciser certaines modalités de leur coparentalité et développer de meilleures attitudes par rapport à l'autre parent et leur enfant.

PUBLIC VISE

Ce module s'adresse aux médiateurs familiaux, assistants sociaux, psychologues, avocats et magistrats oeuvrant auprès des parents séparés en conflit.

OBJECTIFS

Cette session de formation vise à :

- ▶ Découvrir cette nouvelle forme de guidance parentale adaptée aux familles à haut niveau de conflictualité
- ▶ Expérimenter des techniques et des outils efficaces
- ▶ Se familiariser avec le protocole d'intervention socio-judiciaire utilisé lors du coaching
- ▶ Faciliter l'expression des émotions en caucus et apprendre à les contenir lors des sessions conjointes avec les deux parents
- ▶ Utiliser une approche systémique pour venir en aide aux familles séparées et recomposées.
- ▶ Impliquer l'enfant avec précaution et utiliser sa parole de façon stratégique afin de sensibiliser les parents aux besoins réels de ce dernier.

METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques, méthodologiques et résultats de recherches
- ▶ Vidéos
- ▶ Jeux de rôle
- ▶ Exercices individuels et de groupe
- ▶ Discussions de groupe
- ▶ Documentation

DATES

Les 6 et 7 juin 2019, à Paris, 11 rue Tronchet 75008 PARIS. Métro : Madeleine ou Saint Lazare.
Les horaires sont de 9h00 à 17h00, soit 7 heures de formation.

PROGRAMME

- ▶ La formation abordera les aspects suivants :
- ▶ Les techniques efficaces de gestion de conflits au cours du processus de coaching,
- ▶ Le coffre à outils du coach (références bibliographiques, exercices proposés aux parents entre les séances, avis judicieux du coach basés sur la recherche et la littérature scientifique, bilans écrits périodiques remis aux parents...),
- ▶ Le protocole d'intervention proposé aux intervenants (avocats, magistrats, travailleurs sociaux ou psychologues) lors des références faites à un coach coparental,
- ▶ L'état des recherches et des connaissances au sujet des familles séparées en graves conflits,
- ▶ Les modalités spécifiques de l'implication de l'enfant au cours du coaching coparental,
- ▶ Le rôle du Tribunal pour baliser l'intervention et soutenir le travail du coach coparental.

FORMATEUR

Lorraine Filion est chef retraité du service d'expertise et de médiation auprès de la Cour Supérieure du Québec à Montréal. Elle a coanimé avec un avocat de 2012-2017, les séances de parentalité après la rupture du Ministère de la Justice du Québec. Elle a mis en place et animé pendant 20 ans des groupes de paroles d'enfants de parents séparés à Montréal. Depuis 2013, elle assure la supervision de plusieurs de ces groupes dans diverses régions du Québec.

Madame Filion a développé à l'automne 2015, dans la région des Laurentides, des ateliers de communication destinés aux parents séparés pour les aider à restaurer ou maintenir un dialogue. Elle en assure la coanimation avec une intervenante sociale dans le cadre des services offerts par le Centre de pédiatrie sociale du Dr Julien.

Elle participe à de nombreux programmes de formation tant en Europe qu'au Québec sur des thèmes variés entre autres la place de l'enfant en médiation, l'intervention dans les conflits sévères de séparation, le dépistage de la violence conjugale en médiation et l'intervention adaptée, l'animation des groupes d'enfants et de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale.

Fondatrice de l'AIFI, elle a assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013. Son expérience dans l'accompagnement des enfants dans le cadre de la séparation de leurs parents est une référence méthodologique repérée par les médiateurs familiaux au plan national et international. Elle est auteure de nombreux articles entre autres sur le sujet de la place de l'enfant en médiation, les interventions efficaces auprès de parents à haut niveau de conflictualité, le coaching coparental, le conflit de loyauté chez l'enfant de parents séparés et, coauteur du livre : « Les parents se séparent, Pour mieux vivre la crise et aider son enfant » co-écrit avec Richard Cloutier et Harry Timmermans aux Éditions du CHU Sainte-Justine (2012).

COUT ET VALIDATION

Le coût de cette session de formation est de 125€/jour soit 250€ pour la session et par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d'une prise en charge employeur.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d'une prise en charge par votre OPCA, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (14 heures) sera délivrée à l'issue de la session. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l'issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

LIEU

Les journées de formation se tiennent dans les locaux de la LFSM au 11, rue Tronchet 75008 PARIS

« MEDITATION ET MEDIATION »

COMMENT LE MEDIATEUR PEUT-IL RESTER STABLE DANS LE CHAOS CONFLICTUEL ?

« ON NE PEUT ARRETER LES VAGUES, MAIS ON PEUT APPRENDRE A SURFER »

Aux Etats-Unis, depuis plusieurs années, des universités réputées telles qu'Harvard ou Berkeley offrent des enseignements qui permettent aux étudiants en droit de se questionner sur leur compréhension et perception du conflit et de travailler à partir de la méditation en pleine conscience. S'il semble évident pour le médiateur de travailler sur sa propre perception des conflits, sur ce qui le motive, qui le met en action, sur ce qui le freine, notamment en supervision, ce travail est rarement proposé aux avocats et magistrats dans leur parcours de formation initiale ou continue en France. Cette formation propose aux médiateurs et aux professionnels qui interviennent dans les conflits de déterminer leurs modes de perceptions de différents types de conflits, par une méthode non transmise en formation.

OBJECTIFS

Cette session de formation doit permettre de :

- ▶ Percevoir et travailler à partir de ses propres perceptions corporelles et émotionnelles dans le conflit (inside/outside),
- ▶ Découvrir diverses formes de méditation : présence attentive (mindfulness meditation) et dynamique dans la perspective de l'adapter à ses besoins, notamment professionnels, de réguler sa météo émotionnelle afin de rester stable dans sa posture (concentration, écoute, bienveillance, meilleure compréhension de soi et des autres, distance juste),
- ▶ Percevoir les liens corps-esprit dans leur globalité.
- ▶ Approfondir sa relation aux conflits

CONTENU

- ▶ Sensibiliser Initiation à la méditation guidée, silencieuse, marchée,
- ▶ Mise en pratique à partir de situations conflictuelles apportées par les participants,
- ▶ Approche du yoga et du pranayama (souffle).

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Exposés Méditations,
- ▶ Mises en pratique,
- ▶ Apports théoriques,
- ▶ Travail de réflexion individuelle et collective sur sa perception des conflits, sa pratique, son attention, la juste distance.

PROGRAMME

- ▶ Jour 1 : Méditation et conflit : théorie et mise en pratique
- ▶ Chevaucher les vagues de son souffle
- ▶ Calmer l'agitation de ses pensées et les transformer
- ▶ Impact du conflit sur soi, sur les personnes en conflit, sur sa posture
- ▶ Approche corporelle par le yoga
- ▶ Méditations guidées

- ▶ Jour 2 : Approfondir sa connaissance : de soi vers l'extérieur et vice et versa
- ▶ Rester stable dans le chaos conflictuel et émotionnel
- ▶ Instaurer un dialogue avec soi et autrui
- ▶ Travailler avec son corps et accueillir ses perceptions
- ▶ Cultiver la bienveillance en commençant par soi-même
- ▶ Méditations guidées
- ▶ Yoga, corps, esprit

FORMATRICE

Françoise MARECHAL-THIEULLENT, médiateur, avocat, coach (Transformance, CT30), pratiquant la méditation et le yoga.

PUBLIC CIBLE

La formation est ouverte aux professionnels pratiquant la médiation. Le groupe est composé de 12 à 18 participants.

VALIDATION

Une attestation de suivi de formation continue de 14 heures sera remise en fin de session sur justificatif de la signature des feuilles de présence.

DATES

Mercredi 3 & jeudi 4 juillet 2019, de 9h à 17h00, soit quatorze heures.

LIEU DE FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la LFSM au 11 rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine, Saint Lazare.

COUT

Le coût de cette session de formation est de 125€/j soit 250€ pour la session et par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour la session et par participant dans le cadre d'une prise en charge employeur. Une convention de formation, permettant la demande d'une prise en charge par votre OPCA, peut être établie sur demande.

INSCRIPTION

Les inscriptions seront retenues par ordre de réception des dossiers complets. Le groupe peut accueillir a minima douze professionnels. Si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

CYCLE 1 « INTERVENTION EN HAUTS CONFLITS FAMILIAUX »

Module 1 : « Posture non directive, travail avec les personnes récalcitrantes et accueil des familles sous injonction d'une autorité »

Module 2 : « Gestion du haut conflit : retours sur le passé qui fait mal, et approches systémiques et paradoxales »

Module 3 : « L'enfant au cœur du conflit aigu entre ses parents »

PREAMBULE

Les trois modules qui composent le cycle peuvent être suivis indépendamment les uns des autres, même s'il est conseillé de les suivre dans l'ordre. Priorité est cependant accordée aux personnes s'inscrivant au cycle complet.

OBJECTIFS GENERAUX DU CYCLE

Le cycle vise pour l'essentiel à :

- Développer comme intervenant une attitude de profonde acceptation de ce dans quoi les protagonistes sont pris, sans avoir pour eux aucun projet
- Retrouver, au travers d'une telle attitude, une forme de confort et de bienveillance en ce compris dans les situations les plus conflictuelles et difficiles
- Utiliser cette attitude non directive, en renvoyant aux protagonistes le reflet de ce qu'ils viennent jouer devant nous, pour les remobiliser voire les provoquer dans leur attachement parfois désespéré au non changement
- Fournir un ensemble d'outils issus notamment du modèle transformatif de la médiation et de l'approche systémique, outils repensés pour s'adapter à la réalité des situations de séparations et des conflits virulents dans les familles
- Réfléchir à la place à donner aux enfants dans les situations hautement conflictuelles, en ce compris dans les cas de risque de perte de contact avec un parent ou de début d'aliénation parentale

FORMATEUR

Damien d'Ursel est médiateur familial, coach parental, et avocat. Sa pratique de la médiation est marquée par le modèle transformatif de la médiation et les techniques de la thérapie familiale systémique, de même que par l'anthropologie et la sociologie. Il a développé une expertise particulière dans les domaines de la médiation interculturelle et de la médiation familiale internationale. Il enseigne la médiation et l'accueil des familles au sein de l'Université Catholique de Louvain (UCL), de l'Université Saint-Louis (Bruxelles), de l'Université Paris-Nanterre, de l'Université de Fribourg (Suisse), et de la Ligue française pour la Santé mentale (Paris). Il intervient ponctuellement comme conférencier et formateur invité dans différents pays.

METHODE PEDAGOGIQUE

La formation allie des moments d'explication, de présentation et de démonstration des outils applicables (notamment à l'aide de vidéos de séquences de médiations véritables), et d'expérimentation de ces outils au travers d'exercices pratiques et de mises en situation. Un support écrit à lire préalablement à la formation est fourni. Au terme de celle-ci est fourni un récapitulatif des outils et attitudes évoqués.

PUBLIC VISE

La formation est ouverte aux médiateurs et autres professionnels (thérapeutes, coachs, intervenants en espace rencontre, assistants sociaux, magistrats de la famille...) ayant une expérience, même minimale, des entretiens de couples et de familles. Elle s'adresse en particulier aux intervenants confrontés à des entretiens avec des personnes peu participatives ou querelleuses, ou qui craignent d'être confrontées dans leur pratique à ce type de situations.

COUT ET VALIDATION

Le coût de cette session de formation est de 125€/jour soit 250€ pour chaque module de deux jours et par participant dans le cadre d'inscription individuelle ; de 175€/j soit 350€ pour chaque module de deux jours et par participant dans le cadre d'une prise en charge employeur.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue une convention de formation, permettant la demande d'une prise en charge par votre OPCA, peut être établie sur demande.

Une attestation de présence (14 heures) sera délivrée à l'issue de chaque module. Une évaluation sera effectuée, par le formateur, à l'issue de la session et un questionnaire de satisfaction anonyme sera remis à chaque participant.

LIEU

Les journées de formation se tiennent dans les locaux de la LFSM au 11, rue Tronchet 75008 PARIS

PRECISION IMPORTANTE

Ces modules ont été réécrits et réorganisés à partir de cette édition 2019. Les 2 premiers modules constituent une version plus approfondie et étendue de l'ancien module intitulé « Gestion des situations à haut conflit ». Le 3ème module constitue un module nouveau, entièrement consacré à la thématique des enfants pris dans les situations de hauts conflits familiaux.

MODULE 1 : « POSTURE NON DIRECTIVE, TRAVAIL AVEC LES PERSONNES RECALCITRANTES ET ACCUEIL DES FAMILLES SOUS INJONCTION D'UNE AUTORITE »

Mieux développer une attitude d'empathie, de non séduction et de profonde neutralité, susceptible de permettre un plus grand confort de l'intervenant et un engagement plus authentique des personnes

Mieux appréhender le travail dans les situations de médiations judiciaires ou prescrites par une autorité

Apprendre à gérer la présence-absence de ces personnes qui, depuis l'extérieur, exercent sur les consultants une influence (juge, services sociaux, avocats, famille élargie,...)

Expérimenter un modèle de gestion des premiers contacts et du premier entretien facilitant l'identification, tant des demandes adressées à l'intervenant, que des éventuelles craintes ressenties à son égard

DATES

Lundi 21 et mardi 22 octobre 2019, de 9h à 17h00, soit quatorze heures

MODULE 2 : « GESTION DU HAUT CONFLIT : RETOURS SUR LE PASSE QUI FAIT MAL, ET APPROCHES SYSTEMIQUES ET PARADOXALES »

Analyser la dynamique conflictuelle à l'œuvre entre les personnes que nous accueillons (homéostasie ou changement, cycle du deuil,...), en vue de définir une stratégie d'intervention adaptée

Favoriser le travail sur le passé de la relation d'une manière structurée qui re-complexifie les discours, responsabilise chaque protagoniste, et facilite les processus de deuil et d'individuation

Accompagner les protagonistes dans la conclusion de mini-accords et tester des nouvelles pratiques comme autant de jalons concrets favorisant la dés-imbrication de leurs existences

Découvrir et apprendre à utiliser des outils s'inscrivant dans une approche paradoxale, particulièrement adaptée pour accompagner les personnes au comportement agressif, non participatif ou de sabotage : la prise au mot, l'amplification, l'alliance avec leurs réticences au travail, la prescription de la non communication et/ou du conflit...

DATES

Lundi 9 et mardi 10 décembre 2019, de 9h à 17h00, soit quatorze heures

MODULE 3 : « L'ENFANT AU CŒUR DU CONFLIT AIGU ENTRE SES PARENTS »

Prendre conscience des modèles contemporains concernant l'éducation des enfants et leur place dans la famille, et replacer ces modèles dans un contexte plus large, entre tradition et modernité, entre ici et ailleurs,...

Favoriser la coexistence d'approches éducatives parfois très différentes entre parents, et la notion d'une coparentalité 'minimaliste'

Travailler avec les parents à partir des manifestations du conflit de loyautés dans lequel les enfants sont parfois pris

Développer comme intervenant son propre modèle d'accueil des enfants et adolescents pris au cœur du conflit parental, et en percevoir à la fois les atouts et les limites

Développer des stratégies d'intervention dans les situations de (risques de) pertes de lien entre l'enfant et un de ses parents, et dans les situations d'aliénation parentale modérée ou naissante

DATES

Lundi 10 et mardi 11 février 2020, de 9h à 17h00, soit quatorze heures

AVOCATS ASSOCIES A LA MEDIATION FAMILIALE : COMMENT TRAVAILLER ENSEMBLE ?

La médiation est depuis 1995 intégrée dans notre Code de procédure civile et tend à devenir partie intégrante des procédures judiciaires. Le Conseil de l'Europe incite à aller plus loin et publie un « guide de médiation pour les avocats » et un « pour les magistrats ».

Cette situation est vécue tant comme une opportunité que comme un dévoiement de la médiation. Opportunité car les avocats peuvent et doivent être prescripteurs de médiations. Dévoiement car la médiation traditionnellement n'a pas pour objet de résoudre un litige, mais de favoriser le dialogue et l'intercompréhension des personnes en conflit.

Au-delà du sens de la médiation, ce sont les méthodes de travail qu'il faut questionner car les médiateurs ont à se rapprocher des acteurs judiciaires. Médiateurs et avocats doivent pouvoir apprendre à se connaître, à se compléter, à travailler ensemble.

Comment faire équipe lorsque leurs fonctions semblent aussi antinomiques ? Quel cadre proposer aux uns et aux autres ? Quelles sont les modalités de fonctionnement et points de vigilance ?

OBJECTIFS

La formation portera sur une présentation de la profession d'avocat, une proposition de cadre de médiation avec avocats permettant le respect de la place de chacun dans l'intérêt des personnes en médiation et l'examen des difficultés susceptibles d'émerger dans cette configuration.

Elle doit permettre de :

- Comprendre ce qu'est le métier d'avocat au XXI^{ème} siècle : les responsabilités de l'avocat, son approche de l'affaire, la relation avec son client, sa déontologie, ses contraintes.
- Proposer un cadre et un processus pour la médiation avec avocats. Une convention d'engagement spécifique sera étudiée.
- Savoir faire face aux problématiques liées à la présence des avocats en médiation (confidentialité, comportements...).

CONTENU

- Présentation de l'avocat et de la place de la médiation dans la résolution des litiges
- Outils et informations permettant de conduire une médiation en y associant les avocats
- Présentation des problématiques à surmonter et examen des moyens de les surmonter :
 - Problématiques comportementales et culturelles
 - Problématiques liées à l'intégration d'une médiation en cours de procédure judiciaire
 - Problématiques déontologiques
- Développement d'un cadre déontologique commun

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposés théoriques, diapositives alterneront avec des mises en situation et échanges avec les participants.

En amont de la formation des documents seront adressés aux participants, ils constituent une base de données, un dossier sera, également, remis le premier jour de la formation.

FORMATEUR

Anne Marion de CAYEUX : Avocat au Barreau de PARIS spécialiste en droit de la famille et médiateur agréé CNMA

PUBLIC CIBLE

Cette session de formation continue s'adresse aux médiateurs en activité dans le contexte familial, généraliste. Cette session de formation est ouverte à douze participants a minima et quinze au maximum, si ce nombre n'est pas atteint la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

VALIDATION

Une attestation de suivi de formation continue de sept heures sera remise en fin de session sur justificatif de la signature des feuilles de présence. Une évaluation sera réalisée sur site par le formateur et une évaluation qualitative sera effectuée avec en support un questionnaire anonyme.

DATES

Mardi 26 Novembre 2019. Les horaires sont fixés de 9h à 17h, incluant le temps de pause soit sept heures au total.

LIEU DE FORMATION

La formation se déroule dans les locaux de la LFSM au 11 rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine, Saint-Lazare, RER .

COUT

Le coût de cette session de formation est de 125€/ pour la session et par participant au titre des inscriptions individuelles et de 175€ pour la session et par participant au titre d'une inscriptions institutionnelle. Une convention sera établie sur demande.

Le règlement devra être effectué avant le premier jour de la session.

INSCRIPTIONS

La fiche d'inscription dûment complétée doit être retournée à la LFSM.

ANALYSE DE LA PRATIQUE DES MÉDIATEURS FAMILIAUX

Conformément aux textes qui réglementent le métier des médiateurs familiaux l'Analyse de la Pratique est obligatoire dans le cadre de l'exercice de la médiation familiale mais aussi, pour la présentation des dossiers de demande de Validation des Acquis et de l'Expérience, qui permettra le maintien de ce métier. L'Analyse de la Pratique permet de renforcer et/ou de développer les acquis théoriques et d'éviter les risques de « dérapages » professionnels, d'alliance tout en actualisant ses connaissances théoriques. Il s'agit d'une approche concrète permettant de conceptualiser sa pratique en interrogeant les actes professionnels qui peuvent être posés de manière plus empirique.

Ce travail prend ses fondements dans les principes déontologiques sur lesquels le médiateur familial construit sa pratique et, notamment : le non jugement, le respect de chacun, la bienveillance, la confidentialité.

PUBLIC VISE

Les médiateurs familiaux en exercice, titulaires du diplôme d'Etat les médiateurs en exercice dans le contexte familial.

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux professionnels de comprendre les difficultés liées à leur pratique, éviter les « jeux d'alliances », repérer et analyser comment s'opèrent les dysfonctionnements, l'utilisation du cadre et de l'espace de médiation par les personnes, par le médiateur.
- ▶ Approfondir les connaissances théoriques et, notamment, le contexte international (aspects légaux, psychologiques, sociologiques, culturels et leurs incidences sur le fonctionnement des groupes familiaux).
- ▶ Pouvoir mieux maîtriser la méthodologie d'intervention spécifique aux différents contextes d'application de la médiation familiale.

METHODES PEDAGOGIQUES

Travail dont le support est la présentation de situations prises en charge par le médiateur permettant un échange réflexif avec le groupe et avec le formateur, une analyse et un approfondissement de la technique et des arrières plans théoriques. La confidentialité s'applique à tous, formateur inclus,

L'exposé des situations se fera à partir d'une présentation orale et/ou avec un support. L'analyse de la Pratique des Médiateurs familiaux est une articulation entre la mise à jour des savoirs théoriques et des savoir-faire professionnels.

Les médiateurs sont répartis par groupe pluri-institutionnel du lundi au vendredi.

DUREE

Cette session nécessite de la part des participants un engagement de présence d'une durée d'une année civile, à raison de six séances annuelles de sept heures chacune.

DATES

Cette session de formation se déroulera sur six journées, à raison d'une journée tous les deux mois, les dates seront transmises après accord de la mise en place d'une convention. Les horaires sont de 9h00 à 17h00, soit 42 heures annuelles.

FORMATEURS

L'analyse de la pratique est animée par l'un de nos formateurs, en regard des jours :

- ▶ **Jean-Jacques BEUGNIEZ**, psychologue clinicien, psychothérapeute de couple, famille, médiateur familial D.E., formateur, analyseur des pratiques professionnelles et superviseur.
- ▶ **Jocelyne DAHAN**, médiatrice familiale Diplômée d'Etat, formatrice, titulaire d'un Master 2 en sciences de l'éducation. Elle intervient en France, Europe, Québec... Elle est auteur de nombreux ouvrages.
- ▶ **Michel LOPEZ**, médiateur familial Diplômé d'Etat, formé à la Thérapie Familiale Analytique, Institut de Psychanalyse Groupale et Familiale de Paris, formé à l'Analyse des Pratiques Professionnelles, formateur.
- ▶ **Saïda SEHIL**, médiatrice familiale Diplômée d'Etat, formée à l'Analyse des Pratiques Professionnelles.
- ▶ **Stéphanie VAUTIER**, médiatrice familiale Diplômée d'Etat, Directrice d'Impulsion 54, Formatrice, formée formé à l'Analyse des Pratiques Professionnelles.

Nos formateurs sont en contrôle de leur pratique et se soumettent à la formation continue pour accompagner l'évolution du métier de médiateur. Ils s'engagent à la mise en œuvre et au respect des valeurs inhérentes à l'exercice du métier de médiateur et, notamment : la confidentialité, la liberté de parole, le respect de chacun.

COÛT

Le coût est de 110€TTC/journée et 660€/TTC pour les six journées annuelles. Le paiement s'effectue annuellement sur facturation lors de la signature de la convention. Une convention de formation avec l'employeur est établie de manière annuelle.

VALIDATION

Une attestation de présence annuelle sera délivrée à l'employeur et à chaque participant. Un bilan de l'action est effectué avec les participants à l'issue du cycle annuel. L'analyse de la pratique s'inscrit dans le cadre de la formation continue.

LIEU

Les séances se déroulent à Paris, dans les locaux de la LFSM, métro : Madeleine, Saint Lazare, Havre Caumartin.

LECTURES CONSEILLEES

- Se séparer sans se déchirer. J. DAHAN éd. LAFONT
- La médiatrice et le conflit familial. C. DENIS éd. ERES
- La médiation, les médiations. Collectif, dont J. DAHAN éd. ERES
- Miroir sans tain pour une pratique sans phare. S.MONNIER et C. de JONCKHEERE Cahier n° de l'IES (Genève)
- Courants de la médiation familiale, Collectif (dont C. DENIS & M. SOUQUET) éd Chroniques Sociales

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION

Organisme de formation n° 11 75 020 58 75



Intitulé de la formation :

Dates :

Vos attentes :

Souhaitez-vous une convention de formation :

oui

non

PARTICIPANT

Mme M. Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél. :

E-mail* :

** Obligatoire : les convocations de stage sont envoyées par e-mail exclusivement*

Adresse* :

Code postal :

Ville : .

** Adresse à laquelle vous souhaitez recevoir un éventuel courrier*

EMPLOYEUR

Nom de l'organisme :

Adresse* :

Code postal :

Ville : .

Tél. :

E-mail* :

Date d'inscription et Signature

Merci de bien vouloir envoyer votre demande d'inscription au plus tard un mois et de votre chèque d'acompte de 100 euros avant le début du stage à la Ligue Française pour la Santé Mentale par courrier au Pôle Formation/LFSM, 11, rue Tronchet, 75008 Paris, ou par mail pole.formation@lfsm.fr

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation/LFSM au 01 42 66 20 70 ou par mail pole.formation@lfsm.fr